

Procès-verbal
Séance du 17 mars 2025



Nombre de conseillers

Membres en exercice : 9

Membres présents : 9

Absent(s) : 0

Membres votants : 9

Quorum : 5

L'an deux mille vingt-cinq le dix-sept mars à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Montfleurs sous la présidence de M. DELEFOSSE André.

Date de convocation et d'affichage : 10 mars 2025

Étaient présents : Messieurs DELEFOSSE André, CHARPENTIER Gilles, JOURDE Etienne, BROCAIL Julien, Madame COISNON Valérie, Messieurs OLLIVIER Fabien, CIMMIER Thibaut, LEMARCHAND Franck, MARSIL Wilfried

Était invité : M. CARABIN Olivier, conseiller aux décideurs locaux, Direction départementale des finances publiques

Secrétaire de séance : M. Gilles CHARPENTIER

ORDRE DU JOUR :

Décisions

Délibérations

- Vote des taux d'imposition 2025
- Budget primitif 2025

Conseil communautaire Laval Agglo

- Demande du rapport de cette instance

Monsieur le maire ouvre la séance et propose aux membres du conseil municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du 17 février 2025. Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 17 février 2025.

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'il a invité à cette séance Monsieur Carabin, conseiller aux décideurs locaux à la Direction départementale des finances publiques, en vue d'apporter au conseil municipal toute information nécessaire à la compréhension des prévisions budgétaires pour l'exercice 2025, et ce dans la perspective des délibérations relatives au vote des taux d'imposition et au budget primitif prévues à l'ordre du jour. Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils approuvent la présence de Monsieur Carabin. Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve la présence de Monsieur Carabin.

DÉCISIONS

Monsieur le maire informe le conseil municipal des décisions prises, conformément à la délibération n° 2020-06-20 décidant l'application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

N°	DATE	OBJET	SOCIETE/ORGANISME	MONTANT € HT	MONTANT € TTC
12	17/02/25	Petit équipement (électricité et plomberie)	Brico-Dépôt		115,46 €
13	17/02/25	Remplacement des claustras entre la mairie et la maison mitoyenne	Brico-Dépôt		264,96 €
14	17/02/25	Achat de gants de protection	Anjou Maine Céréales		32,70 €
15	17/02/25	Contrôle aire de jeux (contrat pluriannuel des équipements sportifs et récréatifs de 2022)	Soleus		178,80 €
16	25/02/25	Achat de ciment blanc et de chaux	Brico-Dépôt		252,80 €
17	25/02/25	Remplacement du panneau Petit Montflours	SAS Mavasa		75,18 €
18	25/02/25	Réadhésion à l'association des maires ruraux de France (AMRF Mayenne)	AMRF Mayenne		120,00 €
19	10/03/25	Achat de café et de sucre	Hyper U Mayenne		24,67 €
20	10/03/25	Ouverture d'un chemin pédestre avec pelle sécateur	SARL Bocages services Rossard		2 784,00 €

DÉLIBÉRATIONS

Vote des taux d'imposition 2025

Monsieur le maire présente l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locale pour 2025.

Monsieur le maire rappelle que l'imposition est une ressource importante pour la commune hors subventions, dotations et emprunts. Monsieur le maire indique que l'augmentation votée pour 2024 avait été de 2,5 % et qu'il avait été décidé la même année de ne pas opérer de brusque augmentation en raison de l'impact de l'inflation sur les ménages. Monsieur le maire précise également que les bases d'imposition prévisionnelles augmentent légalement d'une année sur l'autre (+1,7 % pour l'année 2025). Monsieur le maire propose au conseil municipal les hypothèses suivantes :

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Taux de référence 2025 (= taux votés 2024)	Hypothèses taux				Produits attendus			
			+ 0%	+ 1%	+ 5%	+ 10%	+ 0%	+ 1%	+ 5%	+ 10%
Taxe foncière bâtie (TFB)	165 100	55,93	55,93	56,49	58,73	61,5	92 340	93 265	96 963	101 570
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	61 100	37,52	37,52	37,9	39,4	41,3	22 925	23 157	24 073	25 216
Taxe d'habitation (TH)	31 400	13,66	13,66	13,8	14,34	15	4 289	4 333	4 503	4 719
TOTAL							119 554	120 755	125 539	131 505

Monsieur le maire propose de voter une augmentation de 2,5 % des taux pour la taxe foncière bâtie et non bâtie, et pour la taxe d'habitation.

Le conseil municipal, après avoir délibéré (**5 POUR, 3 CONTRE, 1 ABSTENTION**),

APPROUVE les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Taux 2024 de la collectivité	Taux votés (en %)	Produits attendus
Taxe foncière bâtie (TFB)	165 100	55,93	57,33	94 652
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	61 100	37,52	38,46	23 499
Taxe d'habitation (TH)	31 400	13,66	14,00	4 396
TOTAL				122 547

Budget primitif 2025

Le conseil municipal passe en revue la proposition de budget du maire. Madame Coisson et Monsieur Brocaïl s'étonnent du montant des frais d'études de 80 000 euros provisionnés au compte 203-Frais études, recherche et développement et frais d'insertion. Monsieur le Maire, Messieurs Charpentier et Jourde précisent que la provision budgétaire mentionnée concerne les frais d'études préliminaires de Laval Mayenne Aménagements (LMA) en vue d'évaluer la faisabilité d'un éventuel écoquartier. Ils soulignent que l'inscription de cette provision au budget est une démarche nécessaire pour anticiper les dépenses potentielles liées à cette étude et insistent sur le fait que cette inscription budgétaire ne constitue en aucun cas un engagement définitif quant à la réalisation du projet. Ils assurent que le conseil municipal sera informé et consulté avant toute prise de décision concernant la poursuite ou non de ce projet d'écoquartier.

Des élus proposent d'augmenter certaines dépenses prévisionnelles : en fonctionnement, une augmentation de 5 000 euros des dépenses prévues au compte 615231-Entretien et réparations sur voiries en vue d'assurer l'entretien préventif des installations de voirie ; en investissement, une augmentation de 10 000 euros des dépenses prévues aux comptes 2116-Cimetière et 2131-Bâtiments publics, dans la perspective de travaux d'aménagement du cimetière et du presbytère.

Ces modifications sont reportées sur la proposition de budget.

Le conseil municipal, après avoir délibéré **(7 POUR, 2 CONTRE)**,

DÉCIDE d'adopter le budget primitif 2025 de la commune tel que présenté ci-après.

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Intitulé	Montant en euros	Chapitre	Intitulé	Montant en euros
011	Charges à caractère général	64 515,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	274 715,27
012	Charges de personnel et frais assimilés	69 200,00	013	Atténuations de charges	2 500,00
014	Atténuations de produits	403,50	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	5 626,00
023	Virement à la section d'investissement	305 310,77	73	Impôts et taxes	36 870,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 621,00	731	Fiscalité locale	104 458,00
65	Autres charges de gestion courante	37 857,00	74	Dotations et participations	35 738,00
66	Charges financières	1 100,00	75	Autres produits de gestion courante	23 600,00
67	Charges spécifiques	1 000,00			
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	500,00			
	TOTAL	483 507,27		TOTAL	483 507,27

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Intitulé	Montant en euros	Chapitre	Intitulé	Montant en euros
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	54 924,38	021	Virement de la section de fonctionnement	305 310,77
16	Emprunts et dettes assimilées	10 279,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 621,00
20	Immobilisations incorporelles	80 000,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	72 867,56
21	Immobilisations corporelles	127 000,00	13	Subventions d'investissement	3 775,00
23	Immobilisations en cours	113 370,95			
	TOTAL	385 574,33		TOTAL	385 574,33

INFORMATION

Conseil communautaire Laval Agglo

Monsieur le maire déplore un manque d'information sur les décisions prises par cette instance, notamment celles concernant la commune de Montfleurs, et demande à Monsieur Brocaïl, conseiller communautaire, qu'il fournisse régulièrement au conseil municipal un rapport détaillé des activités du conseil communautaire. Monsieur Brocaïl répond qu'il ne fournira pas de rapport détaillé à chaque conseil municipal. Il propose plutôt de communiquer des informations sur un sujet particulier qu'aura au préalable identifié Monsieur le maire dans les ordres du jour de ces réunions et s'engage à communiquer toute information majeure concernant directement la commune.

Fin de séance 20 h 30.

--

Prochain conseil municipal :

- Lundi 28 avril 2025 à 18 h

Le Maire, M. André DELEFOSSE

Le secrétaire de séance, M. Gilles CHARPENTIER

